



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 8 décembre 2016

Préavis municipal 9/2016 : Budget 2017

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2017, tel que présenté.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 10/2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- de fixer le plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 à CHF 21'500'000.00.

Préavis municipal 12/2016 : Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accepter la modification de l'article 12 b) al. 1 et 2 du règlement communal sur la gestion des déchets dès le 1^{er} janvier 2017, tel que présenté.

Chésereux, le 9 décembre 2016

Fabienne Monnard-Chambeaz

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 9 décembre 2016 au 12 janvier 2017

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** dès l'affichage au pilier public (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie) »